



Autorisation de prise de vues et d'utilisation d'images

Nom de l'établissement : Tél. :

Adresse :

Classe de :

Je, soussigné(e).....

Demeurant

Aux fins d'enrichir les banque d'images du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et de l'académie de, les photographes et prestataires missionnés par le MENJ réalisent des reportages photographiques et vidéos des élèves scolarisés dans des écoles, collèges ou lycées et autres lieux d'accueil des publics scolaires, des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et des autres membres de la communauté éducative.

Cocher la case ci-dessous

Autorise le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), à l'occasion de qui aura lieu le à à me photographier ou me faire photographier et filmer.

Déclare céder à titre gracieux au MENJ pour une durée de 10 ans le droit d'utiliser les images prises à cette occasion sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par les services de l'État ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger.

Cette autorisation est **révocable à tout moment** sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception*.

Le MENJ s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de ces images ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à ma vie privée, à ma dignité et à ma réputation.**

Fait à, le.....

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

En deux exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.*

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'adresse suivante :

Rectorat de

Adresse :

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.